

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2023

DECISION N° 2023/118 / DSFM ET EOLIEN EN MER ME MN/ 4
REVISION DU VOLET STRATEGIQUE DES DSFM ET CARTOGRAPHIE DÉVELOPPEMENT
EOLIEN EN MER MANCHE EST – MER DU NORD

La Commission nationale du débat public,

- Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- Vu sa décision N°2023/30/ DSFM ET EOLIEN EN MER ME MN/1 du 5 avril 2023 d'organiser un débat public sur la révision du volet stratégique des documents stratégiques de la façade maritime MANCHE EST – MER DU NORD et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade maritime et désignant M. Floran AUGAGNEUR président de ce débat public ;

Sur proposition de M. Floran AUGAGNEUR, président de la commission particulière du débat public,

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Mme Dominique LANCRENON est désignée comme membre de la Commission particulière du débat public sur la révision du volet stratégique des documents stratégiques de la façade maritime MANCHE EST – MER DU NORD et sur la cartographie relative au développement de l'éolien en mer de cette façade maritime.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Vice-Présidente



Ilaria CASILLO